

Je suis acteur donc :

Je vérifie que je dispose de tous les médicaments qui m'ont été prescrits
Je n'oublie pas de dire que **j'ai pris ou pas pris** mes médicaments
Je n'entame pas plusieurs boîtes de médicaments en même temps.
J'informe les professionnels de santé en cas d'allergie et signale toutes réactions indésirables (nausées, vertiges...)
Je ne partage pas mes médicaments avec un membre de mon entourage.
Je ne prends jamais un médicament prescrit à mon entourage.
Je n'hésite pas à signaler au plus tôt toute erreur (de ma part ou de celle des professionnels).

Une erreur est toujours possible, vous êtes capable de repérer une erreur (ou quelqu'un de votre entourage). Aussi vaut-il mieux être plusieurs à vérifier les médicaments à prendre ou à injecter.

Si vous constatez une anomalie, une erreur :

Contactez votre HAD

HAD du Cambrésis ☎ : 03 27 72 07 50
HAD du Douaisis ☎ : 03 27 71 39 19
HAD de Flandre Maritime ☎ : 03 28 69 93 93

Renseignez seul ou avec l'aide d'un professionnel, le formulaire de déclaration d'erreur constatée qui vous a été remis et restituez le à l'infirmière.

La sécurisation de la prise en charge médicamenteuse des patients fait partie de nos priorités.

Nous mettons tout en œuvre, avec votre collaboration et celle de tous les professionnels de santé intervenants à votre domicile afin d'assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse.

Information

sur

la prise en charge médicamenteuse des patients

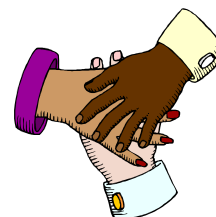


Vous êtes hospitalisé à domicile. Vous et votre entourage êtes concernés par la prise en charge des médicaments qui sont administrés. En tant qu'acteur de votre santé, vous avez un rôle à jouer ; il est important pour vous de prendre le Bon médicament, à la Bonne dose, au Bon moment et selon la Bonne voie d'administration.

Comment je m'y prends ?

1. informez les professionnels de santé
2. posez des questions
3. vérifiez vos médicaments
4. signalez

**Ensemble,
sécurisons la prise de vos médicaments en
Hospitalisation à Domicile.**



L'HAD de la Mutualité Française Nord est un établissement de santé sans PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) qui a fait le choix de travailler en partenariat avec les pharmacies d'officine (pharmacies de ville), afin d'avoir un service de proximité par un professionnel qui vous connaît bien. Dans ce cadre, **une convention de partenariat a été signée entre les pharmacies d'officine et les établissements HAD de la Mutualité Française Nord, afin de développer une collaboration constructive et respectueuse des obligations de chacun, ceci dans un souci permanent de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse.**



Puis-je continuer à aller chercher mes médicaments chez mon pharmacien ?

Oui, Vous choisissez la pharmacie d'officine qui vous délivrera votre traitement.



Puis je continuer à utiliser ma carte vitale ?

Non, Nous vous remercions de ne pas utiliser votre carte vitale pour les frais pharmaceutiques.

Les frais de médicaments sont à la charge de l'HAD.

Vos médicaments seront délivrés par votre pharmacien,

sauf les médicaments hospitaliers

Merci de bien préciser à votre pharmacien que vous êtes pris en charge en HAD.

IMPORTANT

Afin d'obtenir vos médicaments, il sera nécessaire de vous rendre chez votre pharmacien avec l'ordonnance prescrite sur le triptyque.



Pensez à rapporter à votre pharmacien tous les médicaments inutilisés en vue de leur destruction par la filière Cyclamed.

Suis-je toujours suivi par mon médecin traitant ?

Oui, Votre médecin traitant reste le médecin prescripteur, il va continuer à prescrire vos médicaments.

Merci de veiller à ce que votre médecin traitant rédige ses prescriptions sur le triptyque (et non sur une ordonnance classique).



Qui gère l'administration de mes médicaments ?

L'administration de votre traitement sera organisée en concertation avec les différents intervenants, définie et tracée dans votre dossier de soins, et réévaluée si besoin au cours de

vos soins en HAD.

Dans le cas où vous êtes amené à prendre seul votre médicament, vous vérifiez lors de chaque prise de médicaments, qu'il s'agit du « Bon Médicament, à la Bonne dose, au Bon moment et selon la Bonne voie ».

Vous êtes capable de lire son nom sur la boîte, de dire à quoi il sert, comment le prendre, quels sont les effets attendus et les précautions particulières à prendre.

En cas de doute, appelez l'infirmière, le pharmacien ou votre médecin traitant. Ne prenez pas d'initiative sans conseil.

Quel est mon rôle dans la prise en charge de mes médicaments à domicile ?

Vous informez le personnel soignant de (tous changements sur votre situation personnelle, familiale, sociale..., changements de prescription, sur votre traitement habituel.....).

Il n'est pas toujours simple de bien comprendre les consignes alors vous préparez la liste de vos questions et/ou remarques pour être sûr (e) de ne rien oublier.

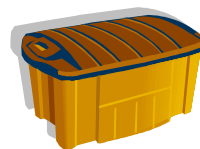


Je demande aux professionnels de santé de m'expliquer mon traitement et comment le prendre ?

à quoi sert ce médicament ? Quelle dose dois je prendre et combien de fois par jour ? Pourquoi le nom du médicament n'est il pas le même que sur la prescription ? Puis je le prendre ? À

quelle heure dois je le prendre ?.

Je peux demander aussi ce que je dois faire par exemple : **en cas de réactions indésirables (nausées, vertiges..).**



Comment je dois stocker les médicaments à mon domicile ?

L'infirmière qui s'occupe de vous, fixera le lieu de stockage optimal de vos médicaments en concertation avec vous. Un bac médicament sera mis à votre disposition par l'HAD, il permettra

le stockage de l'ensemble des médicaments prescrits par votre médecin traitant, de mettre les médicaments hors de la portée des enfants et de sécuriser l'accès aux médicaments par un système de scellés.

Chaque jour, l'infirmière procédera à l'inventaire de vos boîtes afin notamment d'éviter toute rupture de stock.

Nous vous remercions de réserver un espace propre pour la préparation des médicaments dans le respect des bonnes pratiques.